

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4, bis avenue Gustave Eiffel– 02400 CHATEAU-THIERRY

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oO—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 15 Février à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

| | |
|---|---------------------------|
| Membres en exercice : 65 titulaires - 36 suppléants | Résultat du vote : |
| Délégués présents : 35 délégués (35 titulaires – 0 suppléant) | Voix Pour : 35 |
| Dont membres votants à voix délibérative : 35 délégués | Voix Contre : 0 |
| Date de convocation du Comité Syndical : 08 Février 2022 | Abstention : 0 |

Membres présents:

Titulaires: Mr Alexandre David, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Cantot Dominique, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mme Devron Francine, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Eugène Sébastien, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mme Gleize Séverine, Mme Hernandez Maryse, Mr Hubier Maxime, Mr Jacquin Claude, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Leveque Yves, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Verhulst Eric.

Membres absents excusés : Mr Fraeyman Fabien, Mr Moyse Dominique, Mr Carion Denis, Mr Hourdry Mathieu

Membres absents: Mr Arnefaux Alain, Mr Atzéni Frédéric, Mr Bahu Nicolas, Mme Belleville Catherine, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Bruneaux Henri, Mr Burel Régis, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Davin Benoit, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mr Dobski Philippe, Mr Duclos Dominique, Mr Durthaler Jacques, Mr Hay Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Malezé Patrick, Mr Mangin Eric, Mme Malet Madeleine, Mr Lavoix Olivier, Mme Pauly Brigitte, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Saroul Daniel, Mr Simon André, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Jacques Gebka

Objet : Reprise anticipée des résultats 2021 sur le Budget Primitif 2022 N°20220201

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la balance générale certifiée conforme de Madame le Trésorier Principal,

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, le syndicat peut procéder à une reprise anticipée de ses résultats au budget primitif sans avoir au préalable voté le compte administratif. Il se fondera pour cela sur une balance certifiée de Madame le Trésorier Principal,

La reprise anticipée du résultat au budget primitif s'accompagne de l'inscription d'une prévision d'affectation au compte 1068 (affectation en réserves), de la reprise des restes à réaliser (en dépenses et en recettes) et de la reprise du résultat excédentaire en fonctionnement (ligne 002 en recette de fonctionnement),

Les comptes pour l'année 2021, tels que figurant dans la balance certifiée par Madame le Trésorier se présentent comme suit :

| | | Réalisations 2021 | Résultat 2021 | Résultat antérieur | Résultat Cumulé |
|---|----------|----------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Fonctionnement | Dépenses | 3 255 697.38 € | 1 419 817.38 € | 2 253 299.23 € | 3 673 116.61 € |
| | Recettes | 4 675 514.76 € | | | |
| Investissement | Dépenses | 11 321 918.75 € | - 901 842.43 € | 1 056 275.27 € | 154 432.84 € |
| | Recettes | 10 420 076.32 € | | | |
| | | | 517 974.95 € | | 3 827 549.45 € |
| Restes à réaliser DEPENSES | | | | | 5 165 053.99 € |
| Restes à réaliser RECETTES | | | | | 3 180 301.79 € |
| Solde négatif des restes à réaliser | | | | | - 1 984 752.20 € |
| RESULTAT DE CLOTURE AVEC RESTES A REALISER | | | | | 1 842 797.25 € |

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré :

- Après avoir constaté que les résultats de l'USESA s'élèvent à 3 827 549.45 €
- Dont la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 3 673 116.61 €
- Constatant que la section d'investissement fait apparaître un résultat d'exécution de 154 432.84 €
- Vu les états des restes à réaliser au 31 Décembre 2021, faisant apparaître
 - en dépenses un montant de 5 165 053.99 €
 - en recettes un montant de 3 180 301.79 €
 - Présentant un solde négatif de... -1 984 752.20 €
- ↳ **Entraînant un besoin de financement s'élevant à 1 830 319.36 €**
- Vu la plus-value sur cession constatée pour un montant de 283.96 €
- **DECIDE** la reprise anticipée des résultats 2021, sur le budget primitif 2022, comme suit :
 - Affectation en réserves du financement de la section d'investissement (compte 1068) : 1 830 319.36 €
 - Affectation de la plus-value sur cession (compte 1064) : 283.96 €
 - Report résultat d'investissement (Compte 001) : 154 432.84 €
 - Report à la section d'exploitation (Compte 002) : 1 842 513.29 €

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir avant la fin de l'exercice 2022.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Hugues DAZARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20220215-20220201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/02/2022

